

Indicateurs financiers





Indicateurs financiers

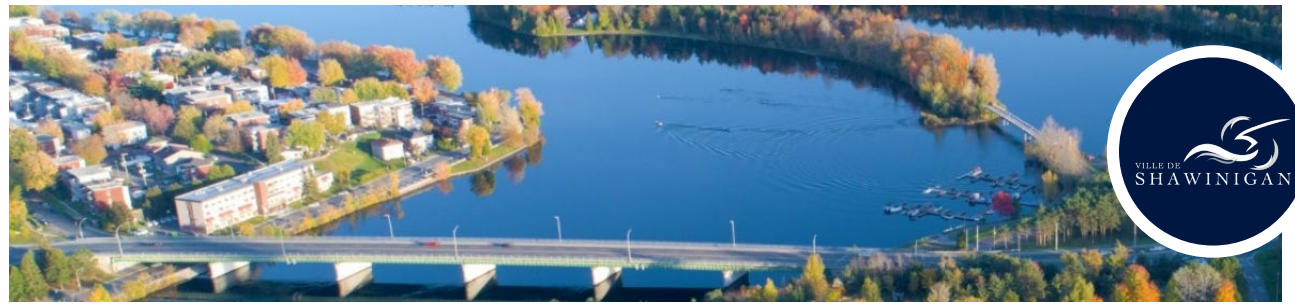
Analyse au 31 décembre 2023 :

En lien avec le Plan d'actions pour la mise en œuvre des recommandations de la Vice-présidence à la vérification de la Commission municipale du Québec (CMQ), la Ville de Shawinigan s'est doté d'une politique sur la gestion de la dette adoptée en août 2021.

Cette politique prévoit cinq indicateurs afin de permettre d'assurer une bonne gestion financière et d'en faire le suivi selon des maximums établis, basés sur des valeurs économiques. Au 31 décembre 2023, tous les indicateurs étaient respectés.

Dans ce rapport, vous trouverez le détail des 5 indicateurs financiers de la Ville de Shawinigan.

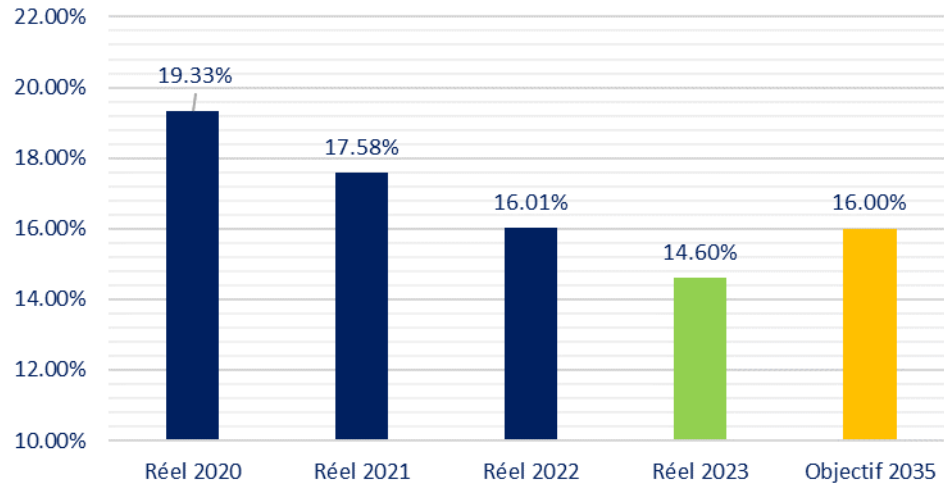
INDICATEURS FINANCIERS 2023



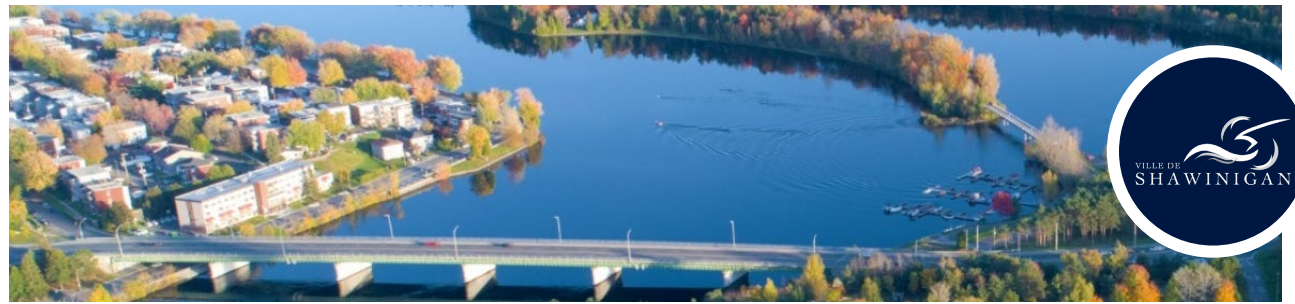
RATIO 1 :

Service de la dette
Dépenses de fonctionnement

Le ratio du service de la dette, à l'exception de celle reliée aux taxes d'améliorations locales, par rapport aux dépenses de fonctionnement plus le remboursement de capital, en excluant le service de dette en lien avec les améliorations locales, ne devrait pas excéder 20 %.



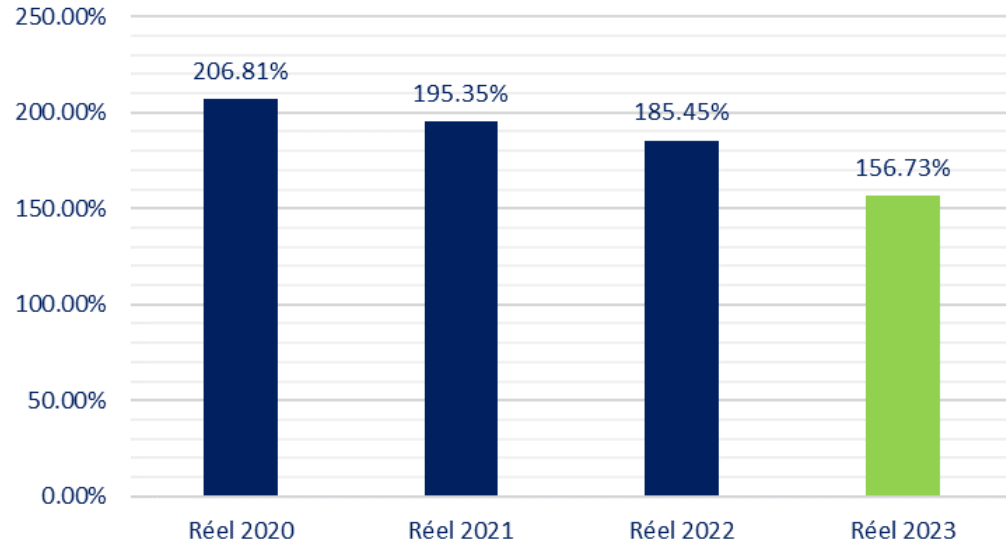
INDICATEURS FINANCIERS 2023



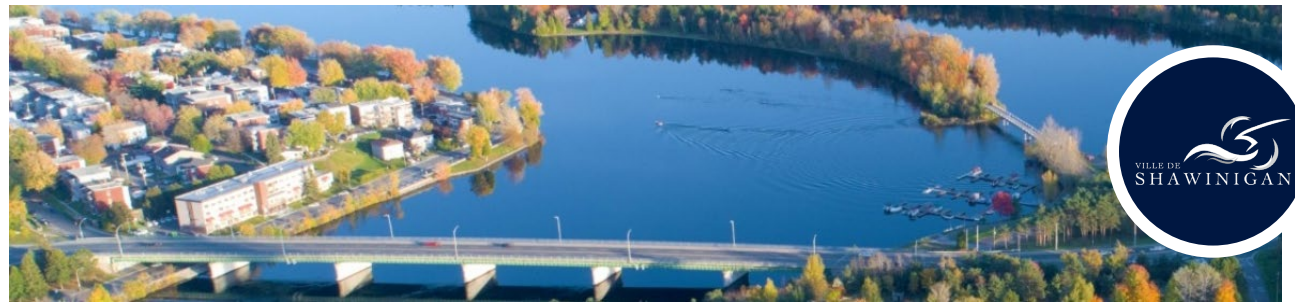
RATIO 2 :

Dette à long terme
Revenus de fonctionnement

Le ratio de la dette à long terme, en excluant les emprunts reliés aux taxes d'améliorations locales, par rapport aux revenus de fonctionnement moins les taxes d'améliorations locales, ne devrait pas excéder 210 %.



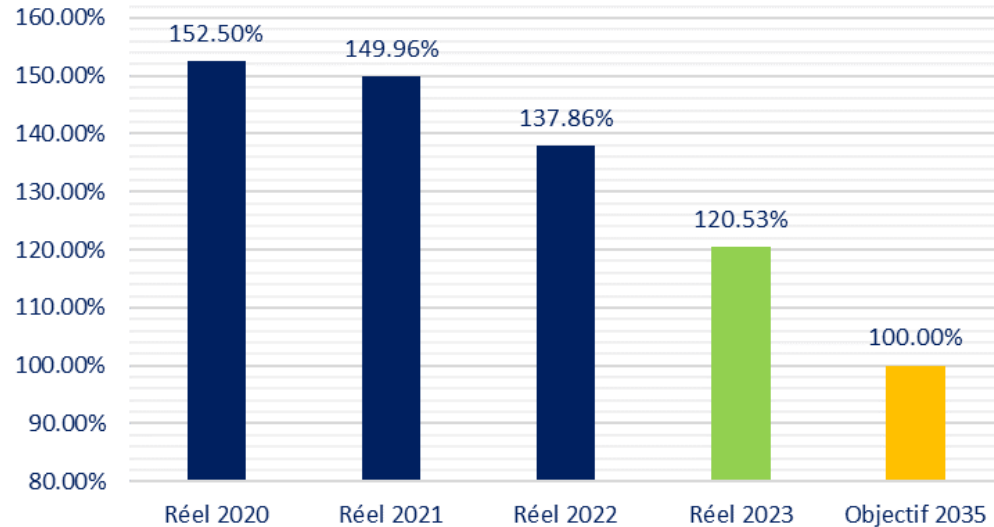
INDICATEURS FINANCIERS 2023



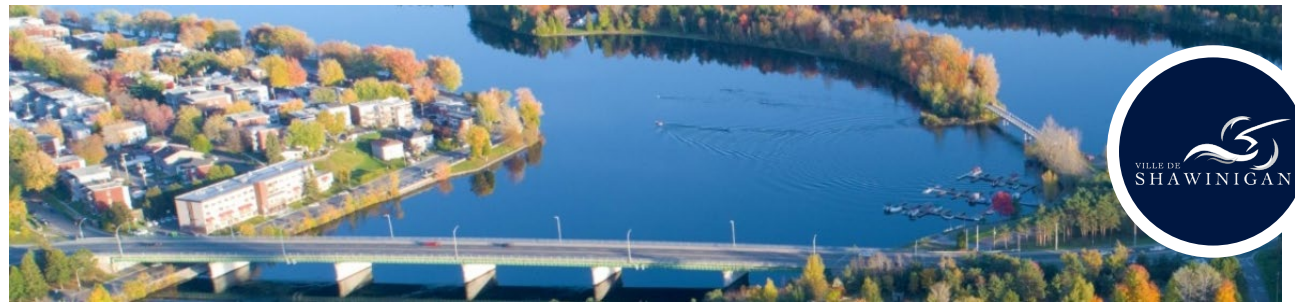
RATIO 3 :

Endettement net à long terme
Revenus de fonctionnement

Le ratio de l'endettement net à long terme, en excluant les emprunts reliés aux taxes d'améliorations locales, par rapport aux revenus de fonctionnement moins les taxes d'améliorations locales, ne devrait pas excéder 155 %.



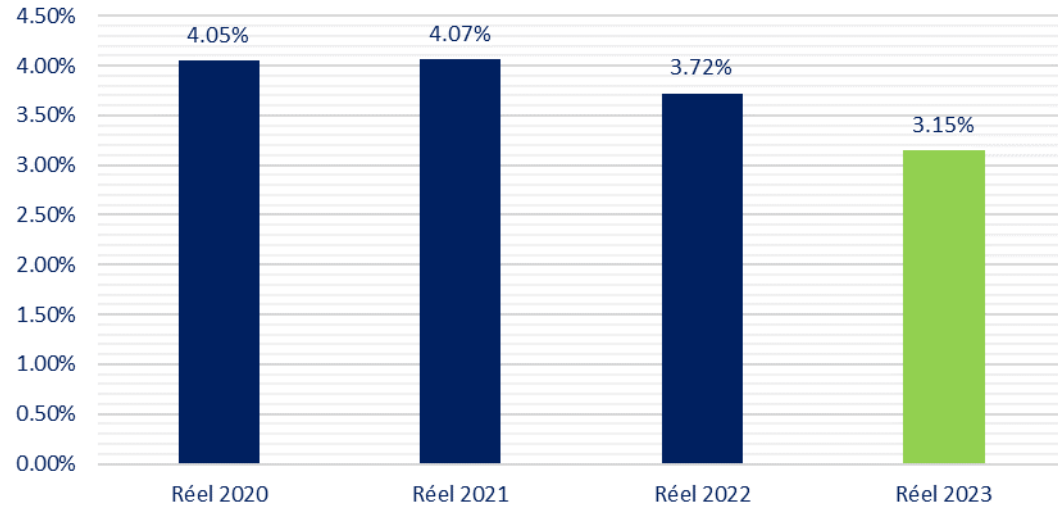
INDICATEURS FINANCIERS 2023



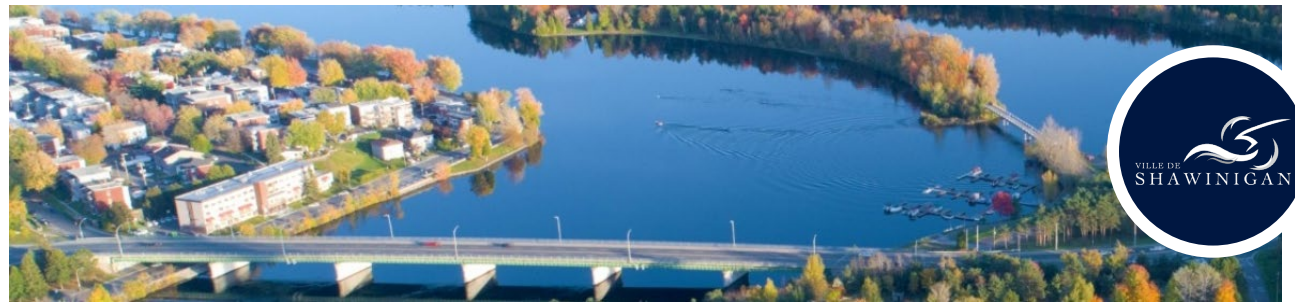
RATIO 4 :

Endettement net à long terme
Richesse foncière uniformisé
(RFU)

Le ratio de l'endettement net à long terme, en excluant les emprunts reliés aux taxes d'améliorations locales, par rapport à la richesse foncière uniformisée (RFU), ne devrait pas excéder 4,5 %.



INDICATEURS FINANCIERS 2023



RATIO 5 :

Dette à long terme des
taxes d'améliorations locales
Revenus de fonctionnement

Le ratio de la dette à long terme en lien avec les taxes d'améliorations locales par rapport aux revenus de fonctionnement devrait baisser graduellement à l'extinction des emprunts liés aux règlements actuels, de façon à atteindre un ratio de 5 % d'ici 2035.

